



**Noël
Marquet**
président fédéral et directeur de la publication

Merci pour votre confiance

Les résultats des récentes élections au conseil d'administration de la CPRP montrent qu'avec plus de 20% des voix, la FGRCF résiste bien, ce qui lui permet de garder son siège.

Merci à tous les cheminots retraités, adhérents et sympathisants, de nous avoir fait, à nouveau, confiance. Notre reconnaissance va aussi aux bénévoles des sections qui se sont largement investis dans diverses initiatives à l'occasion de ce scrutin, afin que notre association puisse poursuivre son œuvre au service des affiliés de CPRP.

Cependant, la préoccupation actuelle des retraités reste la baisse de leur pouvoir d'achat. Les déclarations du ministère de l'Économie et des Finances affirmant que les pensions progresseront, certes modérément, mais que grâce à la fin de la taxe d'habitation les retraités auront une augmentation de leur pouvoir d'achat, ont été immédiatement contredites par une étude de l'OFCE (Observatoire français des conjonctures économiques). Selon cet organisme, les mesures adoptées par le gouvernement (hausse de la CSG, désindexation des pensions, exonération partielle de la taxe d'habitation) auront un impact négatif sur les revenus de 79% des retraités d'ici trois ans (de l'ordre d'au moins 200 euros par an, en moyenne). Ils ne seraient que 21% à voir leur revenu s'accroître. Effectivement, la baisse de la taxe d'habitation apparaît maintenant comme un leurre, les retraités les plus modestes étaient déjà exonérés totalement de la taxe et les plus aisés ne bénéficient pas de la baisse. En outre, de nombreuses communes ont voté des hausses importantes qui viennent annihiler l'effet de la mesure.

L'abandon de toute règle d'évolution des pensions laisse prévoir ce que sera la réforme des retraites que prépare actuellement le gouvernement. Pour les cheminots, il s'agit d'un retour en arrière de près d'un siècle; la FGRCF a d'ailleurs été créée en 1917, avec pour but principal d'obtenir l'indexation des retraites sur les salaires.

Erratum

Dans l'éditorial du Cheminot retraité n° 704 d'octobre 2018, il a malencontreusement été écrit que la CSG sur les pensions avait été augmentée de 1,7%. Erreur que nombre d'entre vous ont redressée. Il fallait écrire : « de 1,7 point ». Exprimée en pourcentage, l'augmentation est de plus de 25%, ce qui n'est pas la même chose !
Merci de bien vouloir excuser le rédacteur.

Le comité de rédaction

SOMMAIRE

n° 705 novembre 2018

■ VIE DES RETRAITÉS

- 4 Interview de Pascale Germain
- 6 Enquête de satisfaction 2017 CPRP: suite des résultats
- 7 Séjour de fin d'année à Menton
- 8 Résultats des élections: la FGRCF conserve son siège au conseil d'administration de la CPRP
Réunion de la commission réglementation du CA de la CPR

■ VIE PRATIQUE

- 10 Sel et sucre: scrutons de près nos assiettes!
- 12 Gaz et électricité, attention aux arnaques
- 13 Vos questions, nos réponses

■ SOCIÉTÉ

- 14 1918-2018: 100 ans après

■ VIE DES SECTIONS

- 17 Les rendez-vous des sections

■ CARNET

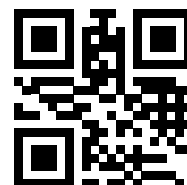
- 20 Ils nous ont quittés
Adieux – Nos centenaires

■ JEUX

- 21 Mots croisés
Sudoku (*solutions*)

■ SNCF INFOS

- 22 Les deux trains de nuit maintenus
TGV devient TGV inOUI



Retrouvez-nous
sur www.fgrcf.fr
en flashant ce code